

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.1. Introduction

a	Etat partie	Royaume du Maroc	001
b	Indiquer le nom du bien tel qu'il a été inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial	Médina de Fès	002
c	Indiquer les coordonnées géographiques à la seconde près	Localisation : Latitude ³⁴ : ° 05' Nord Longitude ⁵ : ° Ouest	003
d	Date d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial	1981	004
e	Organisation(s) ou entité(s) responsable(s) de la préparation de ce rapport. Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.	Organisation : Ministère des Affaires Culturelles (Direction du Patrimoine Culturel) Personne responsable : Inspection des Monuments Historiques de Fès Adresse 1 : , Av. de l'UNESCO Batha Fès. Ville et code postal : Fès Téléphone 26 56 63 5 212 : Fax 26 56 63 5 212 : E-mail :	005 006 007 008
f	Date de ce rapport	Juillet 2000	009
g	Signature au nom de l'Etat partie	Nom et prénom : Abdelaziz Touri Titre : Secrétaire général du Ministère des Affaires Culturel	010

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.2. Déclaration de valeur

II.2.1. Données au moment de l'inscription

a	Lors de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial, le Comité du patrimoine mondial indique ses valeurs de patrimoine mondial en décidant des critères d'inscription. Veuillez indiquer la justification de l'inscription fournie par l'Etat partie,		008
b	ainsi que les critères selon lesquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. Entourer le numéro des critères appropriés.	Critères retenus pour l'inscription : Critères culturels : ii – v	009 010
c	Observations faites par l'organe consultatif pour l'évaluation		011
d	Observations du Comité du PM lors de l'inscription		012
e	Réactions à ces observations		013

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.2.2. Actualisation de la déclaration de valeur

a	<p>Selon l'Etat partie, la déclaration de valeur reflète-t-elle de façon adéquate les valeurs de Patrimoine Mondial du bien ?</p>	OUI	000
b	<p>ou une nouvelle soumission du dossier de proposition d'inscription est-elle nécessaire ? par exemple, afin de reconnaître les valeurs culturelles d'un bien naturel ou vice-versa. Cela pourrait devenir nécessaire, soit en raison d'une révision fondamentale des critères par le Comité, soit en raison d'une meilleure identification ou connaissance de valeurs universelles exceptionnelles spécifiques du bien ?</p>	<p>Y a-t-il lieu de reconsidérer ces valeurs ?</p> <p>NON</p>	000
c	<p>Une autre question qui pourrait également être étudiée sous cette rubrique est de savoir si la délimitation du bien du patrimoine mondial et de sa zone tampon est appropriée pour assurer la protection et la conservation des valeurs de patrimoine mondial que représente ce bien.</p>	<p>La délimitation du bien du patrimoine mondial semble appropriée :</p> <p>OUI</p> <p>La délimitation de sa zone tampon semble appropriée:</p> <p>OUI</p>	000
d	<p>Une révision ou une extension des limites pourraient être envisagées à la suite d'une telle étude.</p>	<p>L'Etat partie envisage de demander une révision des limites :</p> <p>NON</p>	000
e	<p>Si l'on ne dispose pas de déclaration de valeur ou si elle incomplète, il sera nécessaire que l'Etat partie propose une telle déclaration à l'occasion du premier rapport périodique. Cette déclaration de valeur doit</p> <ul style="list-style-type: none"> • refléter le(s) critère(s) sur la base desquels le Comité a inscrit le bien sur la Liste du patrimoine mondial. • Elle devrait également mentionner des questions comme: ce que représente le bien, ce qui rend le exceptionnel, quelles sont les valeurs spécifiques qui le distinguent, quels sont les rapports du bien avec son cadre, etc. Une telle déclaration de valeur sera étudiée par l'organe / les organismes consultatif(s) concerné(s) et transmise au Comité du patrimoine mondial pour approbation, le cas échéant. 	<p>Nouvelle déclaration de valeur :</p> <p>.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.3. Déclaration d'authenticité/d'intégrité

a	<p>Sous cette rubrique, il est nécessaire de reconsidérer s'il y a maintien des valeurs qui ont permis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial et qui sont rappelées dans la déclaration de valeur au point II.2 ci-dessus.</p> <p>Cela doit aussi inclure la question de l'authenticité/ intégrité par rapport au bien. Quelle était l'évaluation de l'authenticité /intégrité du bien au moment de l'inscription ?</p>		000
b	<p>Quelle est l'authenticité / intégrité du bien actuellement ?</p>	<p>Y a-t-il eu des changements des conditions d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p style="text-align: center;">NON</p> <p>Des changements des conditions d'authenticité/intégrité sont-ils prévisibles dans un proche futur?</p> <p style="text-align: center;">NON</p> <p>Principales causes des changements au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>Modifications intervenues au caractère d'authenticité/intégrité depuis l'inscription?</p> <p>.</p>	000
c	<p>Veuillez noter qu'une analyse plus précise des conditions du bien est demandée au point II.6 en se fondant sur des indicateurs clés permettant de mesurer son état de conservation.</p>	<p>Les valeurs qui avaient permis l'inscription sont-elles maintenues ?</p> <p style="text-align: center;">Oui</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4. Gestion

II.4.1. Cadre juridique et institutionnel

a	<p>Pour ce point, il est nécessaire de rendre compte de la mise en oeuvre et de l'efficacité de la législation de protection aux niveaux national, provincial et municipal et/ou de la protection contractuelle ou traditionnelle ainsi que de mécanismes de gestion et/ou de mécanismes de contrôle de la planification relatifs au bien concerné,</p>	<p>Propriété : Etat – Région - Privés</p> <p>Statut légal :</p> <p>Cadre juridique (national et local) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dahirs - Arrêtés - Plan de protection - Prefecture Fès Médina <p>Cadre institutionnel (local) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection des Monuments Historiques de Fès - Délégation du Ministère des Affaires Culturel - Agence Urbaine - Communes Urbaines - ADER Fès 	000
		<p>Agence(s) en charge de la gestion :</p> <p>Responsable: Inspection des Monuments Historiques de Fès</p> <p>Adresse1 : , Av. de l'UNESCO Batha Fès</p> <p>Code postal et Ville :</p> <p>Téléphone26 56 63 5 212 :</p> <p>Fax26 56 63 5 212 :</p> <p>E-mail :</p>	000
b	<p>ainsi que des mesures prévues pour l'avenir afin de préserver les valeurs décrites dans la déclaration de valeur au point II.2.</p>	<p>Mesures prévues pour préserver les valeurs à l'avenir :</p> <p style="text-align: center;">Réactualisation des lois de protection</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.2. Gestion et planification

a	<p>L'Etat partie doit aussi rendre compte des changements notables survenus dans la propriété, le statut légal et/ou les mesures de protection contractuelles ou traditionnelles, les dispositions de gestion et les plans de gestion par rapport à la situation lors de l'inscription ou du précédent rapport périodique.</p>	<p>Niveau auquel la gestion du bien est exercée :</p> <p style="text-align: center;">sur le site depuis l'administration centrale</p> <p>Changements survenus au site depuis l'inscription dans :</p> <p style="padding-left: 40px;">Le mode de propriété</p> <p style="padding-left: 40px;">Le statut légal</p> <p style="padding-left: 40px;">Les mesures de protection Une sensibilisation et mobilisation de tous les intervenants pour sauvegarder le site classé patrimoine universel</p> <p style="padding-left: 40px;">Les limites</p> <p style="padding-left: 40px;">Les moyens mis à disposition Amélioration des moyens humains et techniques mis à disposition des différents intervenants dans la Médina</p>	000
b	<p>En ce cas, il est demandé à l'Etat partie de joindre au rapport périodique toute la documentation pertinente, en particulier les textes juridiques, les plans de gestion et/ou les plans de travail (annuels) pour l'administration et l'entretien du bien.</p> <p>Indiquer les différents plans relatifs au bien, préparés et/ou mis en œuvre par différentes autorités (nationales, régionales, locales) et qui ont une influence directe sur la façon dont le bien est développé, conservé, utilisé ou visité.</p> <p>Il est possible de fournir soit un résumé substantiel de ces plans, soit des extraits significatifs, soit d'annexer le plan complet à ce formulaire.</p>	<p>Plans agréés relatifs au bien :</p> <p style="padding-left: 40px;">plan régional</p> <p style="padding-left: 40px;">Plan local :</p> <p style="padding-left: 40px;">Plan de conservation : Plan de protection</p> <p style="padding-left: 40px;">plan de développement touristique :</p> <p style="padding-left: 80px;">Plan d'aménagement en cours d'homologation</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs

a	<p>Le plan de gestion est un instrument fondamental de la gestion du site destiné à en organiser la conservation et à appuyer les actions de développement relatives au bien. De brefs extraits du plan de gestion pourront être cités et le plan pourra être joint en annexe au dossier.</p>	<p>Un plan de gestion fonctionnel existe : OUI Projet de sauvegarde (voir page 56)</p> <p>Un plan de gestion est en préparation ou en cours de mise à jour : OUI, Un Plan d'aménagement est en cours d'homologation .</p> <p>Les populations locales ont été consultées et informées du plan de gestion : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources humaines disponibles : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte des ressources financières réelles : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les problèmes de formation du personnel : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zonation et des usages multiples du site : OUI</p> <p>Le plan de gestion tient compte d'une zone tampon définie : OUI</p> <p>Le plan de gestion inclut les actions de suivi régulier du site : OUI</p>	000
b		<p>Mise en œuvre du plan de gestion : En fonction d'une législation spécifique</p> <p>Organisme responsable de la mise en œuvre : Institution gouvernement</p> <p>Implication de la population locale dans la mise en œuvre du plan de gestion : OUI</p>	le

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>Evaluation du plan de gestion :</p> <p>Périodicité¹⁰ : ans pour le plan d'aménagement et 5 ans pour le projet de la Banque Mondiale</p> <p>Indicateurs définis :</p> <p>Personnel formé :</p> <p>Révision prévue tous les 10 ans pour le plan d'aménagement et 5 ans pour le projet de la Banque Mondiale</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion du site est assurée actuellement conformément au plan d'aménagement de la ville de Fès (y compris le site classé) qui est en cours d'homologation. - De plus un projet de sauvegarde de la Médina a été élaboré et sera financé par la Banque Mondiale et dont les composantes principales sont: <ul style="list-style-type: none"> amélioration de l'accessibilité par le réaménagement des pénétrants déjà existants aide à la réhabilitation des bâtiments anciens création de six circuits touristiques création d'un centre du patrimoine formation amélioration du réseau d'urgence; - Projets localisés réalisés par les instances gouvernementales (M.A.C.), Communes Urbaines, ADER Fès et mécènes. 	
--	---	--

II. 4.3. Plan de gestion du site et déclaration des objectifs (suite)

c (fournie copie du plan en annexe)	<p>Support financier pour la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Financement national</p> <p>Obstacles à la mise en œuvre du plan de gestion :</p> <p>Date de mise en œuvre du plan de gestion courant :</p>	000
-------------------------------------	---	-----

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

<p>c Il faut également fournir les noms et adresses complets de l'organisme ou de la personne directement responsable du bien.</p>	<p>Personne responsable du bien :</p> <p>Nom Ministère des Affaires Culturelle Adresse1 : , rue Gandhi Ville et code postal000 10 : , Rabat Téléphone12 94 20 7 212 : Fax17 84 70 7 212 : E-mail :</p> <p>Nom Direction du Patrimoine Culturel Adresse17 : Avenue Michlifen Ville et code postal000 10 : , Rabat Téléphone81 13 67 7 212 : Fax97 13 67 7 212 : E-mail : dpcmac@patrimoine.org.ma</p> <p>Nom Inspection des Monuments Historiques Adresse1 : , Av. de l'UNESCO Batha Ville et code postal : Fès Téléphone26 56 63 5 212 : Fax26 56 63 5 212 :</p> <p>Nom: Agence Urbaine et de Sauvegarde de Commune Urbaine Adresse : Ville et code postal : Téléphone : Fax : E-mail :</p> <p>Nom: ADER-Fès Adresse : Ville et code postal : Téléphone : Fax : E-mail :</p>	<p>000</p>
--	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.4. Capacités en ressources humaines et financières au niveau du site

a	L'Etat partie peut également fournir une estimation des ressources humaines,	<p>Ressources humaines</p> <p>l'Inspection des Monuments Historiques Délégation du Ministère des Affaires Culturelles</p> <p>Niveaux d'encadrement :</p> <p>1. Direction :</p> <p>2. Cadres/ingénieurs (nombre, rôle) : 1 architecte + 2 archéologues + 3 conservateurs de musées</p> <p>2. Personnel d'exécution (nombre, rôle) : Gardes15 : Chauffeurs: - Secrétaires1 : Ouvriers3 : Manœuvres: 2</p>	000
b	et des ressources financières disponibles et nécessaires pour la gestion du bien,	<p>Ressources financières ordinaires Variable selon l'année budgétaire</p> <p>Sources et niveaux de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ministère des affaires culturelles (Rabat), - Communes Urbaines - Mécènes - Organismes Internationaux : UNESCO. <p>Revenus directement issus de la gestion Nature : visite des monuments et des musées Montant2.300.000 : Dh Utilisation : Une partie</p>	000
c	ainsi qu'une estimation des besoins de formation de son personnel.	<p>Besoins de formation de son personnel</p> <p>Carences constatées :</p> <p>Besoins de formation du personnel : En restauration spécialisée</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	Types de formations souhaitées : Restauration du bois, peinture sur bois, plâtre sculpté et informatique	
--	--	--

II.4.5. Informations complémentaires concernant la protection et la conservation

a	Protection et conservation	<p>Sources d'expertise et de formation aux techniques de conservation et de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction du Patrimoine Culturel (Rabat), - Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine (Rabat), - ICOMOS (International et Comité marocain), - ICCROM, <p>Mesures de protection et moyens de mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - textes législatifs - suivis des travaux et des interventions sur le site <p>Programmes locaux en place :</p> <p>Politiques et programmes pour la sauvegarde du site (état d'avancement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - inventaire systématique des monuments et sites (en cours) - établissement des cartes archéologiques - projets de restaurations des monuments importants - prospections, réhabilitation et mise en valeur des monuments et sites <p>Financements (origine, montant)</p> <p style="text-align: center;">Divers</p>	000
b	<p>Assistance technique :</p> <p>Indiquer les projets d'assistance technique dont le site a bénéficié soit de la part d'une agence du système des Nations Unies, soit grâce à des coopérations bilatérales.</p>	<p>Assistance technique fournie par le système des Nations Unies :</p> <p style="text-align: center;">b. Campagne internationale de l'UNESCO</p> <p style="text-align: center;">c. Projets nationaux et/ou régionaux du PNUD</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives

a	L'Etat partie est également invité à fournir des informations sur les études scientifiques,	<p>Etudes scientifiques</p> <p>Facilités existant sur le site pour la recherche :</p> <p>Laboratoires : NON Hébergement de chercheurs : NON Véhicules : OUI Matériel scientifique : NON Bases de données : OUI Herbiers : Collections zoologiques : Personnel compétent (techniciens, laborantins) : OUI</p>	000
b	Sur les projets de recherche : pour chaque programme de recherche en cours sur le site, indiquer les renseignements ci-contre.	<p>Programmes de recherche/développement</p> <p>Titre du programme : Organisme(s) soutenant la recherche : Participation d'équipes nationales et/ou étrangères : Objectifs du programme : Etat d'avancement : Résultats obtenus : Publications : Ressources humaines concernées :</p>	000
c	les nouvelles techniques de gestion : cela concerne l'informatisation de la gestion, aussi bien que la gestion de bases de données, l'accès au réseau Internet ou la réalisation d'un SIG.	<p>Nouvelles techniques de gestion</p> <p>Disponibilité d'un équipement informatique</p> <p>Type : Capacité : Année :</p> <p>Accès possible au réseau Internet : OUI Accès effectif au réseau Internet : NON Utilisation du courrier électronique : NON</p> <p>Existe-t-il un Système d'Information Géographique (SIG) pour le site : Fonctionnel : OUI</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.4.6. Activités scientifiques, techniques et éducatives (suite)

d	les activités éducatives, s'il existe des programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires ;	<p>Activités éducatives</p> <p>Le site accueille-t-il des visites scolaires ? OUI</p> <p>Y a-t-il des Programmes éducatifs destinés aux établissements scolaires : OUI</p> <p>Y a-t-il une politique d'Education environnementale : OUI</p> <p>Précisez les thèmes abordés, le public visé, les moyens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Histoire de la ville - Sensibilisation à la valeur du patrimoine 	000
e	d'information et de renforcement de la sensibilisation directement liées au bien et à indiquer le degré selon lequel les valeurs de patrimoine mondial du bien sont réellement transmises aux résidents, aux visiteurs et au public.	<p>Information et sensibilisation</p> <p>Comment sont organisées les activités d'information du grand public ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - mass-medias - Tables rondes - Portes ouvertes - Colloques <p>Comment est organisée la transmission des valeurs du patrimoine mondial aux résidents, aux visiteurs ?</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.4.7. Questions diverses

a	<p>Parmi les questions à traiter, il peut être mentionné, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • si le site comporte une plaque indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial ; • s'il y a des manifestations spéciales et des expositions ; • quels équipements, centre d'accueil pour les visiteurs, musée de site, sentiers, guides, matériels d'information, etc. sont à la disposition des visiteurs ; • quel rôle joue le classement au patrimoine mondial dans tous ces programmes et activités. 	<p>Plaque avec logo du Patrimoine Mondial NON</p> <p>Signalisation du site en tant que bien du Patrimoine Mondial OUI</p> <p>Centre d'information/interprétation pour les visiteurs Prévu dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale</p> <p>Musée de site : 3 Musées</p> <p>Sentiers de découverte :</p> <p>Structures hôtelières (gîte, restaurant): OUI</p> <p>Stationnements des véhicules: OUI</p> <p>Toilettes OUI</p> <p>Soins d'urgence et sauvetage: OUI</p> <p>Personnel ad hoc et formation reçue: OUI</p> <p>Matériels d'information: dépliants, ouvrages, diapositives, vidéo, CD-Roms, etc. OUI</p> <p>Journées portes ouvertes: OUI</p> <p>Manifestations spéciales ou expositions: OUI</p> <p>Actions de communication ciblées : radio, tv, presse écrite OUI</p> <p>Effets du classement sur la fréquentation du site Favorable</p>	000
b	<p>A partir de l'étude de la gestion du bien, l'Etat partie peut souhaiter considérer s'il est nécessaire d'effectuer une révision notable des</p>	<p>Est-il nécessaire d'effectuer une révision des dispositions législatives relatives au bien OUI</p>	

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

dispositions législatives et administratives relatives au bien.	Est-il nécessaire d'effectuer une révision notable des dispositions administratives relatives au bien NON	
---	---	--

Annexes : • Joindre textes juridiques, plans de gestion, plans de travail, documents d'information, etc.

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5. Facteurs affectant le bien

II.5.1. Degrés de menace

a	<p>Veillez indiquer à quel degré de menace est confronté le bien en raison de problèmes et de risques particuliers.</p> <p>Les facteurs qui pourraient être considérés lors de l'étude de ce point sont ceux qui sont énumérés dans le format de proposition d'inscription, par exemple les pressions dues au développement,</p>	<p>Pressions liées au développement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Intégrité structurelle :</p> <p>Intégrité fonctionnelle :</p>	000
---	--	--	-----

II.5.1. Degrés de menace (suite)

b	<p>les contraintes liées à l'environnement</p>	<p>Contraintes liées à l'environnement :</p> <p>Intégrité visuelle :</p> <p>Intégrité structurelle</p> <p>Intégrité fonctionnelle</p>	000
c	<p>les catastrophes naturelles et la planification préalable,</p>	<p>Menaces et catastrophes naturelles (potentielles ou avérées) concernant le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séismes • Incendies 	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>d les pressions dues aux visiteurs ou au tourisme</p>	<p>Le tourisme et ses conséquences : Statistiques annuelles de fréquentation : Nombre de visiteurs par an: Origine des visiteurs : Diverse Evolution pluriannuelle de la fréquentation Revenus annuels du tourisme:</p> <p>Accessibilité du site (depuis la capitale ?) Distance 200 km Route revêtue: auto-route Aérodrome: OUI</p> <p>Circulabilité dans le site : Pour les handicapés: OUI Pour les visiteurs: OUI</p> <p>Pressions exercées par le tourisme : Prélèvements: Objets</p> <p>Equipements pour les touristes : Corbeilles à déchets Signalisation</p> <p>La capacité de charge touristique du site est-elle définie ?</p> <p>Peut-on parler de tourisme durable ? Tourisme Culturel Tourisme de passage</p>	<p>000</p>
--	--	------------

II.5.1. Degrés de menace (suite)

<p>e et le nombre d'habitants.</p>	<p>Relations avec la population riveraine du site Evaluation de la population locale</p> <p>Nombre d'habitants vivant dans le site : 200 000 environ</p> <p>Nombre d'habitants vivant dans l'ensemble de la Wilaya (y compris la médina) : 1 200 000 environ</p>	<p>000</p>
------------------------------------	---	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p style="text-align: center;">Evolution depuis la création du site</p> <p>Distribution géographique de l'habitat humain ou des zones d'activité illégales</p> <p>Particularités culturelles de cette population Prédominance de l'artisanat</p> <p>Considérations socio-économiques Systèmes de production principaux : Artisanat, tourisme, commerce, services,</p> <p>Utilisation de ressources naturelles dans le site du PM (activités des habitants vers l'environnement naturel.)</p> <p>Relation avec le développement durable</p> <p>Contrats ou chartes de co-développement avec la population locale</p> <p>Implication du personnel local dans la gestion du Site:</p> <p>Problèmes spécifiques de réfugiés</p> <p>Situations d'insécurité et conséquences</p> <p>Autres facteurs affectant le bien Vandalisme, vol, pillage</p>	
--	--	--

II.5.1. Degrés de menace (suite)

c et le nombre d'habitants.(suite)	<p>Préciser les mesures prises pour faire face aux menaces. Sensibilisation de la population</p> <p>Définir la tendance de chacun de ces facteurs depuis l'inscription du site sur la Liste du PM (augmentation, stabilité, diminution).</p>	
------------------------------------	--	--

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

	<p>10. La population a-t-elle été associée à la demande d'inscription du site sur la Liste du PM ? OUI</p> <p>De quelle manière ? A travers les élus</p>	
--	--	--

II.5.2. Prévention des menaces et des pressions naturelles et humaines

a	<p>Etant donné l'importance de la planification à long terme et préventive en cas de risques, fournir des informations pertinentes sur les méthodes permettant à l'Etat partie de faire face à des dangers qui pourraient menacer ou mettre en péril son patrimoine culturel ou naturel. Les problèmes et risques à considérer peuvent inclure les séismes, inondations, glissements de terrain, vibrations, pollution industrielle, vandalisme, vol, pillage, modifications du contexte physique des biens, exploitation minière, déboisement, braconnage, ainsi que les changements d'utilisation de la terre, l'agriculture, la construction de routes, les activités de construction, le tourisme.</p> <p>Les domaines où des améliorations seraient souhaitables et sur lesquels l'Etat partie porte ses efforts devront être indiqués.</p> <p>Cette rubrique doit fournir des informations à jour sur tous les facteurs qui risquent d'affecter ou de menacer le bien. Il faut aussi relier ces menaces aux mesures prises pour y faire face.</p>	<p>Méthodes de prévention des menaces et pressions</p> <p>Catastrophes naturelles :</p> <p style="padding-left: 40px;">Séismes : Les restaurations récentes prévoient des dispositions antisismiques</p> <p style="padding-left: 40px;">Incendies: mise en place d'équipes de sapeurs pompiers pour interventions d'urgence</p> <p>Pollutions industrielles :</p> <p>Vandalisme, vol, pillage :</p> <p>Infrastructures industrielles :</p> <p>Changements d'utilisation de la terre</p> <p>Pastoralisme</p> <p>Braconnage</p> <p>Urbanisme : application de la réglementation</p> <p>Tourisme</p>	000
b	<p>Il faut également donner une estimation de l'augmentation ou de la diminution de l'impact de ces facteurs sur le bien</p>	<p>Tendance des impacts de ces facteurs depuis la date d'inscription du site, jusqu'à ce jour Pas d'impacts notables</p>	000
c	<p>et indiquer quelles mesures pour y remédier ont été effectivement prises ou sont prévues dans l'avenir.</p>	<p>Mesures déjà mises en œuvre pour y remédier</p> <p>Mesures envisagées dans l'avenir</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

II.6. Suivi (suite)

		<p>Ressources humaines affectées à ces suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection des Monuments Historiques - Agence Urbaine - ADER-Fès <p>Moyens matériels afférents Insuffisants</p>	
b	<p>Il faut fournir des informations à jour pour chacun des indicateurs clés. Il faudra s'assurer que ces informations sont aussi précises et fiables que possible, par exemple en effectuant les observations de la même manière, en utilisant un équipement et des méthodes similaires au même moment de l'année et de la journée.</p>	<p>Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation</p> <p style="text-align: center;">Inexistant</p>	000
c	<p>Indiquer quels partenaires, le cas échéant, participent au suivi et décrire quels progrès l'Etat partie prévoit ou jugerait souhaitables pour améliorer le système de suivi.</p>	<p>Partenaires du suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commune Urbaine - Agence Urbaine - Préfecture - ADER Fès <p>Dispositions administratives pour organiser le suivi du bien:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi permanent sur les interactions et sur le site - Organisation de commissions diverses <p>Evolution de la méthodologie de suivi</p>	000
d	<p>Dans certains cas spécifiques, le Comité du patrimoine mondial et/ou son Bureau pourraient avoir déjà étudié l'état de conservation du bien et fait des recommandations à l'Etat partie, soit lors de l'inscription, soit ensuite. Dans de tels cas, il est demandé à l'Etat partie de rendre compte des mesures prises en réponse aux observations ou aux recommandations faites par le Bureau ou le Comité.</p>	<p>Date des exercices de suivi antérieurs :</p> <p>Résultats des exercices de suivi antérieurs</p> <p>Mesures prises en réponse aux observations/recommandations du Comité/Bureau.</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées

a	<p>Les principales conclusions de chaque point du rapport sur l'état de conservation, mais en particulier concernant le maintien ou non des valeurs de patrimoine mondial du bien, devront être résumées et présentées en tableaux ainsi que les points suivants :</p> <p>a. Principales conclusions concernant l'état des valeurs de patrimoine mondial du bien (réf. point II.2 et II.3 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la Déclaration de valeur du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.2 ci-dessus)</p> <p>Principales conclusions concernant la Déclaration d'authenticité / intégrité du site en tant que bien du patrimoine mondial (réf. point II.3 ci-dessus)</p>	000
b	<p>Principales conclusions concernant la gestion et les facteurs affectant le bien (réf. point II.4 et II.5 ci-dessus)</p>	<p>Principales conclusions concernant la gestion du bien (réf. point II.4 ci-dessus)</p> <p>Principales conclusions concernant les facteurs affectant le bien (réf. point II.5 ci-dessus)</p>	000
c	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	<p>Proposition d'action(s) future(s)</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.7. Conclusions et mesures recommandées (suite)

d	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre Préciser les éléments nécessaires pour un éventuel contact.</p>	<p>Institution(s) responsable(s) de la mise en oeuvre</p> <p>Organisation : Direction du Patrimoine Culturel Responsable : M.A. El Hajraoui - Directeur Adresse¹⁷ : , avenue Michlifen, Agdal, 10000 Rabat. Téléphone^{81 13 67 7 212} : Fax^{97 13 67 7 212} : E-mail : dpcmac@patrimoine.org.ma</p> <p>Organisation : Inspection des Monuments Historiques Responsable : Adresse¹ : , Av. de l'UNESCO Fès Téléphone^{26 56 63 5 212} : Fax^{26 56 63 5 212} : E-mail :</p>	000
e	<p>Calendrier de mise en oeuvre</p>	<p>Calendrier de mise en oeuvre</p>	000
f	<p>Besoins d'assistance internationale</p>	<p>Besoins d'assistance internationale OUI</p> <p>Type d'assistance souhaitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informatisation des données - Restaurations spécialisées (bois, peinture sur bois, plâtre) 	000
g	<p>Il est également demandé à l'Etat partie d'indiquer l'expérience acquise susceptible de servir à d'autres traitant des problèmes ou questions similaires. Prière de fournir les noms d'organisations ou de spécialistes à qui pourrait s'adresser à cet égard.</p>	<p>Personnes ou organismes ressources pour les activités de suivi :</p> <p>1. Nom : Adresse : Tél. Fax</p>	000

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

Convention du Patrimoine mondial culturel et naturel
Exercice de suivi périodique des sites arabes inscrits sur la liste du Patrimoine mondial

h	Adresse où inventaire, enregistrements et archives sont conservés	<p>1. Organisme : Direction du Patrimoine Culturel Personne responsable : Mohammed Abdeljalil EL HAJRAOUI, Directeur Adresse¹⁷ : , avenue Michlifen, Agdal, 10000 Rabat.</p> <p>1. Organisme : Inspection des Monuments historiques et Sites Personne responsable Adresse :</p>	000
---	---	--	------------

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge

II.8. Documentation jointe

Cartes et plans de situation du site

Carte du site (zonage)

Illustrations de l'état de conservation du site (photographies, diapositives et, si disponible, film/vidéo) :

 Impression générale (vue d'ensemble du site)

 Détails sur les aspects importants (paysages, espèces animales et végétales, installations)

 Photos illustrant l'état physique de conservation du site

 Photos des principales atteintes au site et à ses environs

Copies des plans de gestion du site et extraits des autres plans relatifs au site

Bibliographie indicative

Si nécessaire, ajouter les informations complémentaires sur une feuille vierge